



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

DDPP du Nord
alain.fermon@nord.gouv.fr

Lille, le 12 mars 2019

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet d'agrandissement d'un élevage
de volailles à Sars-et-Rosières (59)
N° d'enregistrement Garance : 2018-3218

Monsieur,

Vous avez saisi le 09/01/2019 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en
objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de
trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité
environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département du Nord
DREAL Hauts-de-France